Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260211-D26DSJVAP_JA26-DE

DSJVAP/ SPORT / LL

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

(ordre du jour du 23 janvier 2026)

SUBVENTION « EQUIPEMENT » 2026

Rapporteuse : Emilie MASSON

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Fougères accompagne, à hauteur de 33% du prix d'achat, les associations sportives fougeraises dans l'acquisition de matériel sportif « amortissable ».

A ce titre, l'association des Riposteuses de Fougères souhaite acquérir du matériel et des équipements vestimentaires pour pratiquer de l'escrime santé. L'association qui est en pleine expansion après deux années d'existence a besoin de ce matériel. L'objectif de l'association est de partager des moments de pratique, de convivialité, d'échange et de retrouver du bien-être après la maladie.

Nature de la demande	Dépenses éligibles	Subvention proposée
Matériel et équipement vestimentaire pour escrime santé	6 002 €	**1 980,66 €**

N.B. : le Service Sports fixera par convention avec ces associations, les modalités de cet amortissement.

Après avis favorable unanime de la Commission Sports, Jeunesse, Vie étudiante réunie le 13 janvier 2026, il vous est proposé de valider le montant de subvention suivant :

- **Les Riposteuses de Fougères : 1 980,66 €**

ADOPTE A L'UNANIMITE



Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2026-02-11T11:38:49+01:00

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 11/02/2026 11:38:49